

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 6 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 05 octobre 2023**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation : 29/09/2023

Présents : 29

Le jeudi 05 octobre 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :  
30  
POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN, Geneviève LAURENT

**Représentés :** Cyril MALLET représenté par Françoise BENOIT

**Absents :** Sébastien BOURDELY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Thibault ROBERT, Jacques MEUNIER

**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

**DE\_2023\_86 - Objet : Modification du siège social de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-5-1,  
Vu la délibération n°2018-57 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur,  
Vu le certificat d'adressage en date du 9 mars 2023 délivré par la commune de Coucouron,*

La Communauté de communes ayant construit son siège cadastré aux sections A n°973 et 984 sur la commune de Coucouron.

Il est nécessaire de modifier les statuts en leur article 3 relatif à l'adresse du siège social de la Communauté de communes comme suit :

La Communauté de communes a son siège social au 620 rue de la zone artisanale Les Eygades 07470 COUCOURON.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de modifier** l'article 3 des statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche et de fixer le siège social de la Communauté de communes au 620 rue de la zone artisanale Les Eygades 07470 COUCOURON.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 octobre 2023,  
Le Président, Jacques GENEST

